

SYNDICATS TERRITORIAUX DE LA VILLE DE NANTES ET DU CCAS

L'intersyndicale va continuer à exercer «son droit d'alerte » auprès du Service PRUAD et plus largement auprès de la Direction des Solidarité du CCAS.

Il a fallu pratiquement que la totalité du Personnel du PRUAD (98%°) se réunissent devant le siège social, pour qu'enfin la Direction du CCAS et de la Ville prenne conscience de la détérioration de vos conditions de travail et de Sécurité et cela depuis la dernière réorganisation.

Suite au mouvement de grève du 27 juin, L'intersyndicale CGT-FO et CGT a été reçue le 2 juillet 2013 par Monsieur SOUCHAL et Monsieur CALVEZ. Ils nous ont fait part de mesures prises pour améliorer vos conditions de sécurité et de travail.

Sur la sécurité :

- ▶ Pérennité de la présence de deux vigiles privé (un par niveau d'accueil) **L'intersyndicale demande la création de poste d'agents titulaires assurant votre sécurité.**
- ▶ Réaménagement des espaces pré-accueil (remplacement de vitrages opaques, mise en place d'une ligne de courtoisie au niveau 4 et 5, remplacement des supports d'information pouvant servir de projectiles etc....)
- ▶ Mise en place de formation adaptée à l'accueil difficile et spécifique du CCAS.
- ▶ Séance de débriefing des agents du PRUAD. **(Pour l'intersyndicale, le débriefing doit s'effectuer en présence de professionnels compétents en la matière)**
- ▶ Rencontre le 10 septembre avec le Service HSCT.

Sur les effectifs :

- ▶ Renfort de l'accueil sur la période d'été par un auxiliaire prévu du 3 juillet jusqu'au 21 août.
 - ▶ Augmentation de l'effectif de l'accueil du PRUAD par le transfert de 3 postes d'adjoints administratifs venant du Secrétariat des travailleurs sociaux. L'intersyndicale regrette que cette hausse d'effectif se fasse au détriment d'un autre service et s'inquiète des conditions de transfert de ces agents.
- Aussi, le Directeur des Solidarités se voulant rassurant nous a certifié que deux administratives concernées étaient volontaires, un agent temporaire se trouvant actuellement sur le 3^{ème} poste.

L'intersyndicale demande la prolongation du renfort d'été jusqu'à fin août, le maintien de l'agent temporaire sur le 3^{ème} poste d'adjoint administratif et sera très vigilante sur les conditions de transfert des 3 autres postes.

Sur le droit de retrait :

Le DGA, Mr CALVEZ reconnaît les difficultés de travail des agents de l'accueil du PRUAD confrontées régulièrement à des situations d'usagers « dites difficiles » pour ne pas dire « violentes ». Il comprend l'exercice du droit de retrait, mais, selon lui, cela doit prendre une autre forme. La direction des solidarités doit trouver des solutions collectives pour traiter ces problèmes d'agressivité.

L'intersyndicale CGT-FO et CGT partage ce constat et prend acte des engagements pris par l'administration, mais réclame leur formulation par écrit.

Aussi et dans l'attente de la mise en place de ces mesures et du bilan de la réorganisation du PRUAD, il a été décidé de maintenir le préavis de grève afin d'exercer notre vigilance sur leurs mises en application. D'autant plus que le Calendrier de mise en œuvre n'est pas encore et de façon concrète déterminé.